

Les **méthodes contragestives** empêchent le développement de l'embryon. Elles sont utilisées après la conception lorsque la cellule œuf a déjà commencé les divisions de segmentation. Les méthodes à effet abortif ou avortement que l'on pratique après l'implantation de l'embryon dans la dentelle utérine font partie de la contragestion.

Interruption de la grossesse ou avortement.

L'avortement est l'interruption volontaire ou non d'une grossesse avant terme.

- ❖ Si **l'avortement est spontané** c'est-à-dire que l'accouchement avant terme a lieu accidentellement (non provoqué), on parle de « **fausse couche** ».

Causes : fatigue, maladies, anomalie chromosomique du fœtus, trouble hormonal, malformation de l'utérus, etc.

- ❖ Pour un motif médical, on parle de **ITG ou interruption thérapeutique de grossesse**. Elle est autorisée pendant toute la durée de la grossesse si le personnel médical constate que la pratique de l'avortement est nécessaire.

Motifs de l'ITG : Pour sauver la vie de la mère et pour préserver sa santé physique et mentale, malformation fœtale, fœtus atteint d'une maladie génétique grave, grossesse issue d'un viol ou d'un inceste.

- ❖ Pour les autres motifs on parle tout simplement d'**avortement provoqué ou interruption volontaire de grossesse IVG**.

Causes des avortements provoqués ou IVG.

Une femme enceinte désire un avortement pour plusieurs raisons :

- ▲ **Causes médicales** : grossesse précoce souvent involontaire, grossesse non voulue, grossesse non consentie.
- ▲ **Causes sociales et environnementales** : dégradation du pouvoir d'achat des foyers, le chômage, dégradation des conditions sociales, grossesse issue d'un viol ou d'une prostitution, déviance des mœurs.

Sécurité de l'avortement

On parle de :

- **Avortement sécurisé** s'il est pratiqué dans des conditions sûres, par des agents de santé qualifiés.
- **Moins sécurisé** s'il est pratiqué par un personnel soignant mais non qualifié, utilisant une méthode à risque ou dépassée.
- **Non sécurisé** lorsqu'il est pratiqué soit par une personne qui n'a pas de compétence ou de formation nécessaire, soit dans un environnement où les normes minimales médicales ne sont pas appliquées.
- Certaines méthodes abortives sont très dangereuses entre autres l'introduction d'objets pointus dans l'utérus, l'utilisation de préparation à base de plantes, l'utilisation de produits ou médicaments toxiques.